



Reconnaissance d'un enfant

Par **choutben**, le **08/12/2011** à **17:52**

>Bonsoir,

En 1997, mon ex femme m'a fait reconnaître sa fille de 9 ans qui à 24 ans aujourd'hui. A l'époque, j'avais donc signé un acte de reconnaissance pour cette enfant dont je ne suis pas le père biologique. Sur l'acte de naissance de cette enfant il est écrit, "légitimée par le mariage".

Cette enfant ne m'a jamais acceptée comme père mais depuis peu, elle engage des procédures à mon encontre pour me faire respecter mes devoirs de père envers elle (des devoirs plutôt financiers!), entre autre, elle me demande une pension alimentaire alors qu'elle vit en concubinage depuis plus de 4 ans et son concubin travail.

Ce que je voudrais savoir c'est s'il est possible de revenir en arrière ou simplement faire annuler cette reconnaissance ?

Je n'ai jamais été le père de cette enfant et ne le serai jamais (dans mon cœur), je veux simplement qu'officiellement elle ne soit plus "ma fille".

Y a-t-il des solutions ? Si oui, comment dois-je procéder ?

Par **youris**, le **08/12/2011** à **20:09**

bjr,

vous pouvez consulter ce lien :

<http://vosdroits.service-public.fr/F940.xhtml>

cdt